

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 28 septembre 2023

Publié le : 09/10/2023

Membres du Bureau en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCIT, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 5, 6, 7, 8, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 20, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 10, 57.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 22h19.

Etaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°14), Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°4), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET (à partir de la question n°28), Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI (à partir de la question n°2), M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°28), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°46 incluse), M. Christophe LIME (à partir de la question n°28), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL (à partir de la question n°8), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°2), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°12), M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (juqu'à la question n°35 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°31 incluse), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON (à partir de la question n°2) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagne : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Alain ROSET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir de la question n°4) Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD (jusqu'à la question n°44 incluse) Devecey : M. Gérard MONNIEN Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND (à partir de la question n°2) La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir de la question n°4) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir de la question n°2) Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD (à partir de la question n°4) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Philippe GUILLAUME Novillars : M. Bernard LOUIS Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN (jusqu'à la question n°28 incluse) Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir de la question n°5) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU Beure : M. Philippe CHANEY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Champoux : M. Romain VIENET Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pirey : M. Patrick AYACHE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Thise : M. Pascal DERIOT Vaire : Mme Valérie MAILLARD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Florent BAILLY

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°27 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°27 incluse), M. Christophe LIME à M. André TERZO (jusqu'à la question n°27 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°7 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°11 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à M. Aurélien LAROPPE, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°36), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à partir de la question n°32), M. Alain BLESSEMILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, M. Patrick AYACHE à M. Gabriel BAULIEU, M. Franck LAIDIE à M. Denis JACQUIN, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Jacques ADRIANSEN à Mme Martine LEOTARD (à partir de la question n°29)

Délibération n°2023/2023.06621

Rapport n°17 - Actualisation de la liste des emplois permanents – Grand Besançon Métropole - Création d'un emploi d'attaché et recalibrage d'un emploi d'adjoint administratif en rédacteur au sein de la direction de l'Habitat. Création d'un emploi d'attaché à la Direction Performance et Conseil de Gestion

Actualisation de la liste des emplois permanents – Grand Besançon Métropole

Création d'un emploi d'attaché et recalibrage d'un emploi d'adjoint administratif en rédacteur au sein de la direction de l'Habitat Création d'un emploi d'attaché à la Direction Performance et Conseil de Gestion

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n° 1	30/08/2023	FAVORABLE
Bureau	14/09/2023	FAVORABLE
Conseil Communautaire	28/09/2023	FAVORABLE

Inscription budgétaire
« Charges de personnel »

Résumé :

Il appartient au Conseil de Communauté de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents de Grand Besançon Métropole suite au projet de réorganisation de la direction de l'Habitat, soumis et validé en Comité Social Territorial du 16 juin 2023 avec la création d'un emploi d'attaché (chargé de mission observatoire et données) et le recalibrage d'un emploi d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative) en rédacteur (chargé de gestion).

Il est proposé également la création d'un emploi d'attaché (chargé de projets transversaux) à la direction Performance et Conseil de Gestion.

Ces mises à jour concernent le Budget Principal uniquement.

Récapitulatif :

Filière Cadre d'emploi ou métier	Emplois ouverts	dont emplois à Temps Complet	Emplois ouverts après évolution	dont emplois à Temps Complet
Budget Principal	1038	1010	1040	1012
BA Transport	12	12	12	12
BA Déchets	216	215	216	215
BA Eau	92	92	92	92
BA Assainissement	101	101	101	101
BA Chauffage urbain	3	3	3	3
Somme :	1462	1433	1464	1435

I. Direction de l'Habitat

A/ Contexte

Le service « Habitat, logement et accueil des Gens du Voyage » de la Communauté Urbaine du Grand Besançon se situe au cœur de nombreuses politiques publiques sur l'ensemble du Territoire de Grand Besançon Métropole. En effet, la thématique déjà large du logement est en lien avec, par exemple, les problématiques globales de développement durable, que ce soit via les préoccupations liées à l'énergie, aux déplacements, à l'économie, à l'urbanisme, sans oublier le volet social.

La prise de fonction d'un nouveau chef de service en Janvier 2020, le renforcement de l'effectif (+ 2 agents en 2020), l'arrivée d'une nouvelle équipe d'élus et la révision du PLH ont coïncidé avec la volonté de la Direction Générale de réinterroger l'adéquation de l'organisation et du fonctionnement actuels du service avec les enjeux présents et futurs.

Les objectifs de ce projet, soumis et validé en Comité Social Territorial en juin 2023, visent à améliorer la qualité et l'efficacité du service rendu et à sécuriser le travail de chacun dans un contexte en constante évolution, tout en améliorant les conditions de travail.

B/ Evolution proposée

Il est proposé de :

- transformer un emploi d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative), catégorie C en emploi de rédacteur (chargé de gestion), catégorie B, grade de référence rédacteur principal de 1^{ère} classe au sein du service Logement et Accueil des Gens du Voyage.

Il aura pour principales missions :

- la mise en relation de l'offre et de la demande de logement social dans le Grand Besançon,
- la gestion et l'instruction des logements réservés des mairies,
- la traduction des orientations du plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs et de la convention intercommunale sur les attributions,
- le développement et l'exploitation des outils nécessaires au pilotage du logement en lien avec les bailleurs sociaux.

- créer un emploi d'attaché (chargé de mission observatoire et données), filière administrative, catégorie A, grade de référence attaché dans les effectifs permanents de Grand Besançon Métropole.

Il aura pour principales missions de :

- capitaliser, produire, mettre à jour et exploiter les bases de données,
- administrer le SIG et produire les cartes utiles à l'activité de la Direction,
- garantir à différents niveaux la réalisation des études et évaluations menées au sein de la Direction en matière d'habitat, de logement et d'accueil des gens du voyage,
- alimenter et participer à l'animation des observatoires internes,
- intervenir en appui technique et méthodologique pour la construction et le suivi des tableaux de bords, participer aux observatoires des partenaires (ADIL, AudaB, CD25, etc ...).

Ces emplois financeront des postes de travail rattachés à la Direction de l'Habitat.

II. Direction Performance et Conseil de Gestion

La Direction Performance et Conseil de Gestion (DPCG) développe, dans le cadre du projet d'administration, des outils permettant d'améliorer la transversalité au sein de l'administration et notamment le « mode projet ».

En son sein, le service performance intervient au titre de ses compétences d'ingénierie, comme assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) auprès des autres directions, dans la conduite de certains projets, en assurant conseils, accompagnement méthodologique et aide à la décision.

Actuellement le Service performance met à disposition des services 4 équivalents temps plein dans les domaines de la gestion de projets, de l'évaluation des politiques publiques, du suivi du projet d'administration, de la qualité de l'accueil des usagers, de la responsabilité sociétale des organisations (RSE)/RSO...

La transversalité étant un point sensible dans la conduite des projets, le déploiement du parapheur électronique (iXBus) a donné lieu à une approche nouvelle consistant à mettre à disposition des services et du pilotage global du projet, et en appui de la Direction des systèmes d'information (DSI), un équivalent temps complet durant une année sur la base d'un contrat de projet. La plus-value de ce mode d'organisation a permis :

- l'accompagnement au déploiement du parapheur électronique auprès de 47 directions/départements de la Ville de Besançon, du CCAS, de GBM et du SYBERT ;
- l'animation du réseau des 111 gestionnaires du parapheur permettant un suivi personnalisé et l'anticipation d'éventuelles difficultés ;
- l'assistance continue aux utilisateurs (support téléphonique, création de tutoriels et d'une FAQ).

Aujourd'hui, 450 personnes sont utilisatrices du parapheur électronique avec en moyenne 200 signatures électroniques par jour (110 signataires dont 38 élus), conduisant à des gains en temps de

travail, en délais de réponse pour les usagers et en coût de fonctionnement (baisse du nombre de plis envoyés par la Poste).

Cette forme d'accompagnement par un chef de projet dédié, placé en AMO auprès de la Direction métier qui a vocation à gérer la solution informatique dans le temps (au-delà des aspects purement informatiques qui relèvent du champ de compétence de la DSI), présente l'avantage d'éviter la surcharge de travail des agents de la Direction métier (dont les effectifs ne sont pas calibrés pour dédier un temps plein sur plusieurs mois à un projet) et en conséquence de mieux maîtriser les délais de mise en œuvre.

Au regard de la réussite de cette expérimentation et de la forte demande d'accompagnements de projets transversaux intéressant toute la collectivité, il est proposé de pérenniser cette fonction afin de doter la collectivité d'une capacité de chefferie de projets de façon pérenne.

B/ Evolution proposée

Il est proposé de créer un emploi d'attaché (charge de projets transversaux), filière administrative, catégorie A, grade de référence attaché dans les effectifs permanents de Grand Besançon Métropole.

Il aura pour principales missions de :

- définir les objectifs, les indicateurs de performance, le périmètre et les livrables des projets transversaux en collaboration active avec les parties prenantes concernées ;
- élaborer le planning des projets, y compris la définition des étapes, délais et jalons, ainsi que définir et gérer les ressources nécessaires ;
- assurer la coordination et la communication efficace entre les différents acteurs impliqués dans les projets ;
- suivre l'avancement de chaque lot des projets, identifier les risques et les obstacles potentiels, et proposer des mesures correctives si nécessaire ;
- organiser et animer des réunions régulières pour faire le point sur l'avancement des projets, résoudre les problèmes et prendre de décisions ;
- évaluer les résultats (impacts et effets) des projets et en tirer les enseignements pour améliorer en continu le processus d'accompagnement.

Cet emploi financera un poste de travail rattaché à la Direction de la Performance et du Conseil de Gestion.

Ce chef de projet aura pour 2023-2024 la charge, entre autres, de la mise en place, d'un nouvel outil de gestion des correspondances, en AMO de la Direction des Affaires générales qui gère le courrier. A cette occasion sera mené, en lien avec l'ensemble des directions, un travail d'harmonisation des procédures, d'unification des tableaux de suivi des courriers et correspondances, mais aussi un travail visant à simplifier autant que possible la rédaction des courriers en vue de les rendre les plus facilement compréhensibles par le public.

III. Budget Principal

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts	dont emplois à Temps Complet	Evolution	Emplois ouverts après mise à jour	dont emplois à Temps Complet
Emplois Fonctionnels		7	7		7	7
Directeur général des services	A	1	1		1	1
Directeur général adjoint	A	5	5		5	5
Directeur général des services techniques	A	1	1		1	1
Filière administrative		390	389		392	391
Administrateurs Territoriaux	A	7	7		7	7
Attachés Territoriaux	A	129	129	+2	131	131
Rédacteurs Territoriaux	B	123	122	+1	124	123
Adjoints administratifs territoriaux	C	131	131	-1	130	130

Filière animation		1	1	1	1
Adjoints territoriaux d'animation	C	1	1	1	1
Filière culturelle		95	74	95	74
Directeurs établissement territoriaux d'enseignement artistique	A	2	2	2	2
Professeurs ter. enseignement artistique	A	40	35	40	35
Assistants Territoriaux de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	B	4	4	4	4
Assistants Territ. Enseignement Artistique	B	49	33	49	33
Filière médico-sociale		5	3	5	3
Infirmiers Territoriaux en Soins Généraux	A	2	2	2	2
Médecins territoriaux	A	2	1	2	1
Psychologues territoriaux	A	1	0	1	0
Filière Sociale		3	3	3	3
Assistants territoriaux socio-éducatifs	A	2	2	2	2
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	C	1	1	1	1
Agents sociaux territoriaux	C	0	0	0	0
Filière technique		537	533	537	533
Ingénieurs en chef territoriaux	A	8	8	8	8
Ingénieurs territoriaux	A	103	103	103	103
Techniciens territoriaux	B	133	133	133	133
Agents de maîtrise Territoriaux	C	55	55	55	55
Adjoints techniques territoriaux	C	238	234	238	234
TOTAL		1038	1010	1040	1012

En application du statut de la fonction publique, l'ensemble de ces emplois a vocation à être pourvu par des fonctionnaires, conformément aux articles L311-1 à L311-3 du code général de la Fonction Publique.

Toutefois, et par dérogation à ce principe, dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi défini pour le poste en recrutement, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

Le recrutement de contractuels pourra ainsi intervenir après que les mesures de publicité réglementaires ont été engagées afin de pourvoir l'emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il aura été procédé à une large publicité.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement à :
 - la création d'un emploi d'attaché (chargé de mission observatoire et données) au sein de la Direction de l'Habitat ;
 - la création d'un emploi de rédacteur (chargé de gestion) et suppression d'un emploi d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative) au sein du service Logement et Accueil des Gens du Voyage ;
 - la création d'un emploi d'attaché (chargé de projets transversaux) au sein de la Direction Performance et Conseil de Gestion ;
 - l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de la création et du recalibrage intervenants sur le budget principal.

- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,



Florent BAILLY
Conseiller Communautaire

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon